

Compte-rendu du Conseil d'école du 5 novembre 2024

École maternelle de Vagney

Ouverture de séance : 17h15

➤ Personnes présentes :

Directrice d'école : Mme MADRE Laurence

Enseignants : Mmes CUBO Y SANZ Marine, BONTEMPS Lydie, DIDIER Nathalie

Premier adjoint : M. Yannick Piquée

Adjointe aux affaires scolaires à la commune de Vagney : Mme ROBERT Dorine

Conseillère Municipale : Aurélie GASSER-MANGEOT

Représentants des Parents d'élèves : Mme RICHARD Flavie, Mme BONTEMPS Amanda, Mme. LESIEUR Anne-Sophie, Mme CHEVALIER Nadia

➤ Absents excusés :

M. PIERRE : Inspecteur de l'Education Nationale

Mme MAZERAT Camille : Psychologue scolaire du RASED

Mme LEROUSSEAU Pascale : DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)

La réunion commence directement avec la présentation des travaux effectués et prévus afin de libérer au plus tôt M. Piquée qui est attendu pour une autre réunion.

Les questions des enseignantes au sujet des travaux :

- Les fenêtres sont anciennes et partiellement condamnées.
- Le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire prévoit de prolonger la cour jusque sous les fenêtres de la salle de sieste de la maternelle et de la classe de Mme Méazza.

M. Piquée annonce que l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée de la maternelle vont être changées durant l'été 2025. Le projet n'est encore qu'à ses débuts mais ce sera fait. Le coût à la charge de la commune reste très élevé, c'est pourquoi, les autres demandes seront reportées : plafond et sol du bureau de direction et sol de la BCD.

Pour le bien être de chacun, les taux de CO2 et de radon sont très régulièrement contrôlés. Le taux de CO2 est un peu trop élevé en salle de repos durant la sieste : on essaiera d'aérer davantage et si ce n'est pas suffisant, on mettra en place une VMC.

L'extension de la cour de l'élémentaire sera faite à l'essai. C'est une pelouse qui sera semée sous les fenêtres de la maternelle. Selon les retours des enseignants des deux écoles, des aménagements pourront être faits : plantation d'arbustes, pose de barrières en bois.

En effet, les maîtresses craignent que le bruit généré par la proximité des écoliers de l'élémentaire soit très dérangeant pour la sieste des petits et la classe des moyens/grands.

Mme Bontemps profite de la présence de M. Piquée pour signaler que le passage piétons de la rue Michel Collinet est dangereux. Elle suggère d'installer des ralentisseurs. M. Piquée répond que ce genre d'installation n'est pas du recours de la commune, c'est une décision du département. Mais il prend note de cette remarque et examinera les solutions éventuelles.

1. **Résultats des élections des parents délégués** : Il y a eu une participation de 77.54%, soit 107 votants pour 138 inscrits. Il n'y avait qu'une seule liste.
2. **Présentation du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté** :
Mme Mazérat, psychologue scolaire, n'a pas pu être présente ce soir pour présenter le RASED.
Elle viendra le faire au cours d'un prochain conseil d'école.

3. Rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

Il se réunit trois fois par an.

Présentation du rôle du DDEN

Délégué Départemental de l'Education Nationale. Les DDEN existent depuis 1886. Ils sont nommés par le recteur durant 4 ans. Ce sont des bénévoles. Toute personne peut se présenter pour être DDEN, il n'est pas nécessaire d'être enseignant ou de l'avoir été.

Le DDEN assure une fonction de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Le DDEN a un droit de vote. Les DDEN exercent une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition sur :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement
- Sécurité dans et autour de l'école
- Surveillance des effectifs
- Participation aux projets de travaux et aménagement
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Activités périscolaires
- Caisse des écoles

Les méthodes pédagogiques ne les concernent pas, elles appartiennent au domaine exclusif des enseignants. Le DDEN est un véritable partenaire de l'école publique qui s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif et d'une seule cause : l'intérêt des élèves. C'est une personne ressource de l'école, il est garant des valeurs républicaines et des principes fondateurs de l'école publique : l'Egalité, la Gratuité, la Laïcité.

4. Présentation du règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur a été envoyé aux représentants il y a quelques semaines.

Mme Madre précise qu'un travail a été fait sur deux ans au niveau de la circonscription de Gérardmer afin d'harmoniser les règlements intérieurs de toutes les écoles de la circonscription. C'est ce nouveau document qui est présenté ce jour avec quelques points spécifiques à l'école maternelle de Vagney.

Après relecture, ce règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

5. Vie de l'école et les projets :

- Décoration des menus pour le repas des anciens sur le thème « la forêt ». Mme ROBERT remercie les élèves et les enseignants pour leur investissement. Le lundi 18 novembre, une brioche sera offerte par le CCAS à tous les enfants pour les remercier de leur participation.
- ENT : Espace Numérique de Travail. Les écoles de Vagney sont maintenant dotées d'un nouvel outil de communication, L'Espace Numérique de Travail PANDA. Cet E.N.T départemental PANDA doit, grâce à ses applications (Messagerie, blog, cahier de liaison, ...), permettre de simplifier la communication entre les familles et l'école (et vice-versa). Les enseignantes demandent que les urgences (absences ou changements de planning) du jour même soient également signalées par téléphone avant 9h00 et ce jusqu'à ce que chacun ait un compte fonctionnel.
- Labellisation E3D : Ecole en Démarche de Développement Durable. Chaque école de France va être labellisée au niveau 1 d'ici la fin de l'année 2024. Ce qui signifie que chaque école s'engage dans une démarche pour atteindre des objectifs de développement durable.
But : pouvoir bien vivre aujourd'hui sans mettre en péril le futur.
Notre école a un projet commun avec l'école élémentaire. Cette labellisation met l'éclairage sur les nombreuses activités déjà mises en place dans nos écoles :
 - végétalisation des cours
 - récupération de l'eau de pluie pour arrosage
 - bacs potagers
 - compostage
 - recyclage des outils scripteurs
 - collecte des cartouches d'encre
 - nettoyage de printemps
 - bien être des élèves avec le chien médiateur en ULISCes actions sont inscrites au projet d'école.
- Mise à jour du PPMS : le Plan Particulier de Mise en Sécurité est actualisé chaque début d'année scolaire. C'est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement : incendie, attentat, intrusion, alerte nucléaire, tremblement de terre.

6. Interventions des représentants des parents d'élèves :

Mme Chevalier présente les deux actions prévues par l'association « les z'amis de l'école »
Le carnaval le dimanche 9 mars 2025 et la fête de l'école le vendredi 27 juin 2025. Elle propose aux enseignants qui le souhaitent de participer à la préparation de ces animations.

Les prochains conseils d'école auront lieu :

- Vendredi 14 mars 2025 à 17h15
- Mardi 24 juin 2025 à 17h15

Fin de séance à 18h50.

Secrétaire de séance : L. Madre